VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2011-2015
DÉLIBÉRATION PRD-79
SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

par 66 oui et 1 abstention

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2014 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Rémy Burri

Le Président:

Olivier Baud